

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 12 février 2020

SONT PRÉSENTS

MM

Sylvain Breton, préfet, maire d'Entrelacs

Martin Bordeleau, préfet suppléant, maire de Saint-Côme Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat

Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints

Bruno Guilbault, conseiller de comté, maire de Rawdon

Martin Héroux, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Réjean Larochelle, représentant d'Entrelacs

Daniel Monette, conseiller de comté, maire de Saint-Damien

Gaétan Morin, conseiller de comté, maire de Sainte-Marcelline-de-Kildare

Serge Perrault, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix François Quenneville, conseiller de comté, maire de Chertsey Martin Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha Richard Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon

Mmes

Audrey Boisjoly, conseillère de comté, mairesse de Saint-Félix-de-Valois Isabelle Parent, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci Isabelle Perreault, conseillère de comté, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez

Formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Breton.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Mmes

Pierre Winner, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim Hélène Fortin, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe

Julie Dorich, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté,

CM-036-2020

Il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Réjean Larochelle et résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte à 9 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-037-2020

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants : 8.5 Correction du tableau des quotes parts 2020 – Adoption, 12.11 Première Table régionale en immigration - Information 12.12 Projet en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Suivi

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE Signature de la feuille de présences
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2020
- 4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 9 JANVIER 2020
- 5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET
- 6. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
- 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS
 - 7.1 Commission d'aménagement (22 janvier 2020) Dépôt du compte rendu
 - 7.2 Table des préfets
 - 7.3 Autres comités



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 12 février 2020

8. ADMINISTRATION

- 8.1 Objectifs prioritaires 2019 Reddition de comptes Information
- 8.2 Objectifs prioritaires 2020 dépôt
- 8.3 Connexion Matawinie Appel d'offres Phase 2 Décision
- 8.4 Activité Fonds de protection de l'environnement matawinien (FPEM) Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez Information
- 8.5 Correction du tableau des quotes-parts 2020 Dépôt

9. AUDIENCES

- 9.1 11 h 30 Loisir et Sport Lanaudière MM Alexandre Fréchette, Serge-Alexandre Demers-Giroux et Michel Leboeuf
- 9.2 13 h Réseau des Femmes Élues de Lanaudière Mmes Francine Ranger et Manon Leblanc

10. AMÉNAGEMENT

- 10.1 Avis de conformité règlements municipaux10.1.1 Règlements conformes
- 10.2 Avis de motion Règlement 211-2020 modifiant le SADR
- 10.3 Projet de règlement 211-2020 modifiant le SADR afin d'agrandir la grande affectation Villégiature consolidation à Chertsey Adoption
- 10.4 Document sur la nature des modifications Projet de règlement 211-2020 modifiant le SADR Adoption
- 10.5 Forêt Chemins double vocation Décision
- 10.6 Forêt Recommandation concernant les zones d'étude d'aires protégées Appui
- 10.7 Résumé des colloques GMR 2018 et 2019 de Réseau Environnement Dépôt
- 10.8 Demande de respect des cibles de GMR par le gouvernement Adoption
- 10.9 Travaux de restauration sablière 31i04-1 à Chertsey Décision

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE/SÉCURITÉ INCENDIE

11.1 Aucun point

12. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

- 12.1 Départ à la retraite de Mme Ginette Rivest
- 12.2 Programme de soutien aux municipalités en patrimoine immobilier Information
- 12.3 Pacte rural des municipalités Information
- 12.4 Pacte rural territorial Information
- 12.5 Table de concertation en loisirs et culture Décision
- 12.6 Entente de délégation Table des préfets Adoption
- 12.7 Planification stratégique Information
- 12.8 Emploi Québec Offre de services STA 2020-2021 Décision
- 12.9 FILM Nomination des officiers Décision
- 12.10 Planification stratégique Affectation du poste budgétaire Décision
- 12.11 Première Table de concertation régionale en immigration Information
- 12.12 Projet en matière d'égalité entre les femmes et les hommes -Suivi



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 12 février 2020

13.	TRANSPORT
10.	INANSPORT

13.1 Aucun point

14. ÉVALUATION

14.1 Aucun point

15. PARCS RÉGIONAUX

15.1 Aucun point

- 16. LISTE DES DÉBOURSÉS DÉPÔT
- 17. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS DÉPÔT
- 18. LISTE DES ENGAGEMENTS DÉPÔT
- 19. CORRESPONDANCE

Correspondances significatives

19.1 Aucune

- 20. VARIA
- 21. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 22. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE
- 23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2020

CM-038-2020

Il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. François Quenneville et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal, comme rédigé.

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2020 DU COMITÉ ADMINISTRATIF

CM-039-2020

Il est proposé par M. Bruno Guilbault, appuyé par Mme Isabelle Perreault et résolu unanimement de prendre acte du dépôt du procès-verbal, tel que rédigé.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET

Le rapport d'activités du préfet, pour le mois de janvier 2020, est déposé au Conseil de la MRC, sans commentaire ni question.

6. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim résume les principaux points de son rapport au 31 janvier 2020.

- la reddition de comptes des objectifs prioritaires 2019;
- les 12 objectifs prioritaires 2020;
- sommet stratégique du 20 février 2020;
- les routes 125 et 131;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 12 février 2020

- le chemin des Cyprès;
- le service de taxibus et l'appel d'offres public pour le circuit 1:
- le système de traitement de la paie Desjardins;
- la plateforme Édilex;
- le poste à combler d'inspecteur en évaluation;
- confirmation de la subvention MADA;
- l'entrée en fonction de Mme Nancy Bellerose, adjointe exécutive à l'administration et Mme Patricia Degré, secrétaire au SDLR;
- l'activité d'attractivité de main-d'œuvre au Cégep Montmorency.

7. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

7.1. Commission d'aménagement (22 janvier 2020) – Dépôt du compte rendu

Le président de la Commission d'aménagement, M. Martin Rondeau, fait un résumé des sujets abordés lors de la rencontre du 22 janvier 2020, entre autres, le cadre relatif aux fermettes accessoires à l'habitation ainsi que les plaines inondables.

7.2. Table des préfets

Le préfet suppléant ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim ont assisté à la rencontre de la Table des préfets du 3 février dernier.

Le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim mentionne les principaux points à l'ordre du jour de la rencontre :

- le budget 2020-2021 adopté et demande d'indiquer les variations par rapport à l'année précédente;
- projet ressource commune pour le PDZA refusé par la MAPAQ;
- proposition d'une charte d'achat local par le CDBL mention que la MRC de Matawinie possède déjà une politique en ce sens;
- fonds de développement de l'offre touristique;
- présentation aux élus de la version finale de la marque territoriale le 26 février 2020:
- alliance pour la solidarité et la Fondation Chagnon;
- demande d'appui de la MRC de Joliette Desserte universitaire;
- fonds d'appui au rayonnement des régions.

7.3. Autres comités

Centraide - Gala du préfet

Le préfet adresse des remerciements au maire de Saint-Jean-de-Matha pour le prêt d'une salle durant les dernières années pour la tenue du Gala du préfet – cette année, l'événement aura lieu à La Montagne Coupée de Saint-Jean-de-Matha le 7 mai 2020. Le but visé est d'avoir 250 participants, le coût d'une table est de 1 000 \$ au lieu de 1 100 \$. Des lettres d'invitation sont remises aux membres du Conseil.

Centraide - Souper serveur d'un soir

Souper serveur d'un soir au Trécarré à Saint-Côme le 8 avril 2020 où la clientèle sera servie par les élus participants.

Comité de transport

Le président du Comité de transport, M. Gaétan Morin, donne quelques statistiques sur l'utilisation du service de taxibus en date du 10 février 2020 lequel a débuté le 1er février, déjà 23 inscriptions et 16 déplacements.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 12 février 2020

Le préfet demande aux élus de faire parvenir à la directrice du Service du transport, s'il y a lieu, les requêtes reçues pour un service intersecteur, et ce, avant la rencontre du Comité de transport prévue le 19 février prochain.

Le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim tient à préciser que les coûts pour un service intersecteur ne peuvent être les mêmes puisque la distance parcourue est beaucoup plus grande.

SADC

La mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci mentionne qu'un comité sera constitué dans le cadre du Projet Stratégie d'attraction et de rétention de la main-d'oeuvre pour la Matawinie. Il sera formé de représentants de Carrefour Jeunesse Emploi, de la MRC, de Chambres de commerce et d'entreprises du milieu. Il y a également le Salon de l'emploi le 26 mars 2020 au collège Champagneur de Rawdon.

Au sujet du Salon de l'emploi, la mairesse de Saint-Félix-de-Valois souligne une problématique au niveau des critères pour y pour participer. Plusieurs entreprises souhaitent que leur chambre de commerce les représente, ce qui n'est pas permis en ce moment. Les membres du Conseil conviennent de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la séance du 8 avril 2020 afin de demander une modification des critères.

CDBL

Le maire de Sainte-Béatrix mentionne la conférence de presse du 6 février dernier organisée par les Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière concernant la réalisation du potentiel acéricole lanaudois. Parmi les municipalités présentes, on note Saint-Donat, Notre-Dame-de-la-Merci et Sainte-Béatrix.

FLAC

Le maire de Sainte-Béatrix informe les élus que les actions prioritaires retenues pour la première année de financement (2020-2021) sont *Village nourricier*, *Cool Bus* et *Pouvoir aux jeunes*. Les actions seront travaillées en comités de travail afin d'identifier les stratégies et les moyens d'actions pour atteindre les objectifs. Le préfet demande qu'une présentation soit faite au Conseil des maires.

Un plan d'action ainsi qu'une demande financière seront envoyés à la Table des préfets le 28 février.

Le Comité local de développement social de la Matawinie (CLDSM) se réunira le 13 février au centre Metcalfe. Cette rencontre est ouverte à tous.

Le Réseau

Le maire de Saint-Béatrix présente les affiches qui seront distribuées prochainement aux municipalités concernant la prévention sur le cannabis.

CSF

Le président du comité, M. Bruno Guilbault, parle du forum des élus qui aura lieu le 10 mars 2020 à la MRC avec les représentants de la Sûreté du Québec.

Le 17 mars 2020, rencontre avec tous les chefs des services de sécurité incendie pour le schéma de couverture de risques. Par la suite, un comité technique sera formé avec les membres du Comité sécurité publique et quelques représentants des SSI.

La mairesse de Saint-Félix-de-Valois mentionne qu'un sous-comité, dont elle-même fait partie ainsi que Mme Isabelle Perreault et M. Martin Héroux, est créé pour la campagne de sensibilisation aux traverses piétonnières.

Connexion Matawinie

Le préfet donne quelques détails sur les travaux : 533 demandes faites, 42 permis octroyés pour le territoire de Saint-Félix-de-Valois, les premiers branchements devraient se faire fin mars-début avril. La demande de subvention présentée au fédéral il y a 2 ans a été refusée. Par contre, une nouvelle demande sera déposée d'ici le 20 mars 2020. En ce qui concerne



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 12 février 2020

la demande de subvention au provincial, des documents supplémentaires ont été demandés. La FQM va déposer un mémoire auprès du CRTC pour informer ce dernier des problématiques que les MRC ont avec Bell Canada. Connexion Matawinie le fera également.

L'adjointe exécutive et agente en communication se joint à l'assemblée

Le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim présente l'adjointe exécutive et agente en communication, Mme Nancy Bellerose, en poste depuis le 27 janvier 2020. Elle fait un résumé de son expérience de travail.

L'adjointe exécutive et agente en communication quitte l'assemblée

8. ADMINISTRATION

8.1. Objectifs prioritaires 2019 - Reddition de comptes - Information

Le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim présente la reddition de comptes des objectifs prioritaires 2019 en date du 31 décembre 2019.

La directrice du Service des finances ainsi que la directrice et le chargé de projet de Connexion Matawinie se joignent à l'assemblée

8.2. Objectifs prioritaires 2020 - Dépôt

Le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim dépose le tableau des objectifs prioritaires 2020 et mentionne qu'une première reddition de comptes au 31 mai 2020 sera présentée aux membres du Conseil lors de la séance du 17 juin 2020.

8.3. Connexion Matawinie - Appel d'offres - Phase 2 - Décision

La directrice de Connexion Matawinie présente aux élus sa stratégie pour susciter la concurrence et assurer une continuité plus rapide donc, en ce sens, l'appel d'offres pour la construction de la deuxième phase sera différent du premier.

CM-040-2020

Considérant la recommandation de Connexion Matawinie au Conseil de la MRC de Matawinie d'autoriser le lancement de l'appel d'offres public pour la construction du réseau de fibre optique phase 2;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Gaétan Morin et résolu unanimement que le Conseil de la MRC autorise Connexion Matawinie à procéder un appel d'offres public pour la construction de la phase 2 du réseau de fibre optique sur le territoire de la MRC de Matawinie.

8.4. Activité Fonds de protection de l'environnement matawinien (FPEM) – Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez - Information

La mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez informe les membres du Conseil qu'un tournoi de golf sera organisé par sa municipalité au mois de juin 2021 dans le but d'amasser des fonds pour le FPEM. La date sera communiquée ultérieurement.

Le directeur par intérim du Service d'aménage et l'aménagiste se joignent à l'assemblée

8.5. Correction du tableau des quotes-parts 2020 - Adoption

La directrice du Service des finances présente un nouveau tableau pour les quotes-parts 2020. La raison des modifications apportées aux montants est que certaines municipalités ont décidé de payer la somme totale en un seul versement pour la fibre optique et que d'autres ont privilégié l'étalement des versements.

CM-041-2020

Il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. François Quenneville et résolu unanimement d'adopter le tableau corrigé pour les quotes-parts 2020, tel que présenté.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 12 février 2020

La directrice du Service des finances quitte l'assemblée

CM-042-2020

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement de prendre une pause à 10 h 32.

Mme Isabelle Perreault quitte l'assemblée à 10 h 40

CM-043-2020

REPRISE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement de reprendre la séance à 10 h 47.

Les points 10.1 à 10.9 sont traités à ce moment-ci de la séance

9. AUDIENCES

9.1. 11 h 30 - Loisir et Sport Lanaudière

M. Alexandre Fréchette de Loisir et Sport Lanaudière présente ses partenaires, M. Serge-Alexandre Demers-Giroux de Loisir et Sport Lanaudière ainsi que M. Michel Leboeuf de la Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière.

M. Fréchette débute la présentation par l'annonce de la conférence de presse qui aura lieu lors d'un 5 à 7 à Repentigny le 13 février 2020 pour la présentation du Plan de développement lanaudois en plein air 2020-2032 qui vise, entre autres la réalisation du Corridor nature de la rivière Noire, un des quatre corridors plein air à être déployés dans la région de Lanaudière d'ici 2032.

Le maire de Saint-Donat indique que chacun des sentiers a un ambassadeur plein air et un guide de développement plein air, respectivement M. Martin Héroux et M. David Lapointe pour le Corridor nature de la rivière Noire. Il est lui-même ambassadeur du Corridor des Montagnes.

M. Demers-Giroux présente, pour sa part, le Corridor des Montagnes dont l'objectif est de le faire reconnaître GR Lanaudois, soit Grande Randonnée reconnue par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, 2e à être homologué en Amérique du nord. Les retombées au niveau du tourisme local, régional et provincial iront de pair avec le développement du produit GR et des services associés à celui-ci.

M. Leboeuf, de la Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière, travaille en collaboration avec Loisir et Sport Lanaudière pour concevoir, planifier et aménager le *Corridor nature de la rivière Noire*. La MRC sera tenue au courant des développements par le biais de l'ambassadeur, M. Martin Héroux.

PÉRIODE DE HUIS CLOS

CM-043-2020-1

Une période de huis clos est proposée par M. Bruno Guilbault, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement à 11 h 50 qui sera suivie du dîner à 12 h.

REPRISE DE LA SÉANCE

CM-043-2020-2

Il est proposé par M. Daniel Monette, appuyé par Mme Isabelle Parent de reprendre les travaux de la présente séance à 13 h.

9.2. 13 h - Le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière

Mmes Francine Ranger et Manon Leblanc font un bref historique du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière, dont l'assemblée générale de fondation s'est tenue le 8 décembre 2013. Le but visé par l'organisme est de favoriser le réseautage, le mentorat et la parité hommes/femmes dans les milieux décisionnels. D'ailleurs, depuis 2013, on note une augmentation de la participation féminine dans le milieu politique.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 12 février 2020

Elles sollicitent l'appui des élus pour leur référer les femmes qui voudraient se présenter aux prochaines élections municipales.

Des certificats sont remis aux 5 municipalités dont le conseil est paritaire depuis 2017:

- Notre-Dame-de-la-Merci
- Rawdon
- · Saint-Alphonse-Rodriguez
- Saint-Donat
- Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Les points 10.1 à 10.9 sont traités au retour de la pause à 10 h 47.

Le directeur par intérim du Service d'aménagement présente la nouvelle aménagiste entrée en fonction le 6 janvier dernier, Mme Sophie Julien, attitrée au projet d'amélioration des routes 125 et 131. Mme Julien fait un résumé de son expérience de travail.

Ils font un survol du plan de travail qui a été soumis et commenté par le MTQ. Plusieurs démarches seront entreprises dont une rencontre avec chacune des MRC partenaires ainsi qu'avec les municipalités concernées dans un premier temps et, par la suite, avec toutes les municipalités de la MRC. En ce moment, il y a 2 autres comités parrainés par un responsable politique soit celui de la 125 par le préfet de la MRC de Montcalm et celui de la 131, par le maire de Saint-Michel-des-Saints; une concertation et des échanges d'information sont de mises entre ces derniers et le comité des aménagistes de chaque MRC impliquée dans ces projets afin d'assurer une cohérence des démarches.

L'aménagiste quitte l'assemblée

10. AMÉNAGEMENT

10.1. Avis de conformité règlements municipaux

10.1.1. Règlements conformes

CM-044-2020

Il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie approuve, conformément aux articles 109.7 et 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* les règlements suivants :

- le règlement 383-2019 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, visant à abroger, ajouter, corriger et modifier certaines dispositions contenues aux règlements d'urbanisme et au règlement concernant les nuisances numéro 040-2000;
- le règlement 384-2019 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, relatif aux usages conditionnels.

Lesquels sont conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie et aux dispositions du Document complémentaire.

10.2. Avis de motion - Règlement 211-2020 modifiant le SADR

CM-045-2020

M. Martin Rondeau donne avis de motion, et ce, conformément à l'article 445 du Code municipal, à l'effet que, lors d'une séance ultérieure du Conseil de la MRC de Matawinie, sera pris en considération, pour adoption, un règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie, afin d'agrandir la grande affectation « Villégiature consolidation » à même la grande affectation « Rurale » à Chertsey dans le secteur de la Grande-Jetée.

10.3. Projet de règlement 211-2020 modifiant le SADR afin d'agrandir la grande affectation villégiature consolidation à Chertsey - Adoption

CM-046-2020

Considérant que le Conseil de la MRC de Matawinie a adopté le 13 septembre 2017, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), son Schéma d'aménagement et de développement révisé par le règlement 165-2015;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 12 février 2020

Considérant que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Matawinie est entré en vigueur le 16 janvier 2018;

Considérant que le Conseil de la MRC de Matawinie peut, selon l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à tout moment, modifier son Schéma d'aménagement et de développement révisé;

Considérant que la Municipalité de Chertsey a demandé, par la résolution numéro 2019-365, une modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé dans l'intention d'agrandir la grande affectation « Villégiature consolidation » à même la grande affectation « Rurale » dans le secteur de la Grande-Jetée;

Considérant que la Commission d'aménagement, lors de la rencontre du 22 janvier 2020, a recommandé au Conseil de la MRC de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé tel que demandé par la Municipalité de Chertsey;

Considérant qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 12 février 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Rondeau, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie adopte le projet de règlement 211-2020 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie, et que le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

10.4. Document sur la nature des modifications – Projet de règlement 211-2020 modifiant le SADR - Adoption

CM-047-2020

Il est proposé par M. Martin Rondeau, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement que le Conseil de la MRC adopte le Document sur la nature des modifications à la réglementation d'urbanisme des municipalités situées sur le territoire de la MRC de Matawinie (LAU, article 53.11.4) afin de se conformer au règlement 211-2020 ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie afin d'agrandir la grande affectation « Villégiature consolidation » à Chertsey.

L'ingénieure forestier se joint à l'assemblée

10.5. Forêt - Chemins double vocation - Décision

CM-048-2020

Considérant la résolution CM-076-2019 du Conseil de la MRC de février 2019 par laquelle une démarche de représentation auprès du gouvernement du Québec a été amorcée afin que le ministère des Transports tienne compte de la réalité forestière régionale dans l'établissement de critères d'admissibilité raisonnables pour les chemins à double vocation;

Considérant l'enjeu financier que représente le maintien des infrastructures municipales sur lesquelles circule du transport forestier, sans que ces dernières ne se qualifient à titre de chemin à double vocation;

Considérant l'enjeu de sécurité des citoyens que représente la cohabitation des véhicules avec le transport forestier sur des chemins municipaux qui ne peuvent être adaptés en conséquence faute de ressources financières;

Considérant que des voix citoyennes s'élèvent en requérant de la surveillance accrue et des contrôleurs routiers lorsque du transport forestier s'effectue sur les chemins municipaux;

Considérant que le vieillissement de la population risque d'exacerber la problématique de cohabitation des usagers des chemins municipaux avec le transport forestier puisqu'un certain nombre de villégiateurs viennent désormais s'installer de manière permanente dans nos municipalités;

Considérant que la MRC de Matawinie souhaite maintenir ses interactions constructives avec l'industrie forestière régionale dans le but de maintenir une bonne cohabitation des



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 12 février 2020

usages tant en milieu forestier qu'en milieu municipal, notamment en évitant de transposer le fardeau du maintien de la qualité des chemins municipaux à ce secteur;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Monette, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement que le Conseil de la MRC :

- Interpelle M. François Bonnardel, ministre des Transports, afin que :
 - les critères permettant de qualifier les chemins à double vocation soient revus de manière à allouer des compensations financières aux municipalités pour l'entretien des infrastructures utilisées pour le transport de bois;
 - o la question de sécurité des citoyens sur les chemins municipaux en période de transport forestier puisse être examinée, par exemple, par le biais de contrôleurs routiers, de surveillance routière ou de toute autre manière;
- informe M. Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs de la démarche de la MRC de Matawinie;
- informe les députés de la région de Lanaudière de la démarche de la MRC de Matawinie;
- informer les MRC limitrophes de la démarche de la MRC de Matawinie;
- fasse parvenir la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

10.6. Forêt – Recommandation concernant les zones d'étude d'aires protégées - Appui

Considérant la résolution CM-088-2017 du Conseil de la MRC de Matawinie par laquelle la MRC a confirmé son engagement à participer au processus régional de désignation de nouvelles aires protégées;

Considérant la recommandation de territoires pour fins d'aires protégées émise lors de la rencontre du 4 décembre 2019 par le Comité sur les aires protégées de Lanaudière;

Considérant la diversité des acteurs présents au sein du comité sur les aires protégées de Lanaudière :

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Monette, appuyé par M. Martin Rondeau et résolu unanimement d'appuyer la recommandation régionale visant le territoire administratif de la MRC de Matawinie adressée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques visant à désigner les zones d'études, à titre de réserve de biodiversité.

Le maire de Chertsey tient à souligner la patience dont fait preuve l'ingénieure forestier, Mme Claudine Ethier (PAFIO) lors des séances d'informations.

L'ingénieure forestier quitte l'assemblée

10.7. Résumé des colloques GMR 2018 et 2019 de Réseau Environnement - Dépôt

Les membres du Conseil prennent acte du dépôt du résumé des colloques GMR 2018 et 2019 de Réseau Environnement.

Une discussion s'ensuit sur les enjeux reliés au tri des matières recyclables, entre autres le recyclage du plastique et du verre. Il y a encore de la sensibilisation à faire auprès des citoyens à ce sujet.

10.8. Demande de respect des cibles de GMR par le gouvernement - Adoption

CM-050-2020

CM-049-2020

Considérant que, depuis 2018, la redistribution aux municipalités des redevances régulières pour l'élimination de matières résiduelles (appelées « les redevances à l'élimination ») se



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 12 février 2020

fait à 100 % sur la base de la performance territoriale;

Considérant que cette performance territoriale prend en compte à la fois les matières résiduelles du secteur résidentiel et celles générées par les industries, commerces et institutions (ICI);

Considérant la difficulté rencontrée par les municipalités à sensibiliser le secteur des ICI et qu'elles ne disposent que de très peu de moyens coercitifs pour les obliger à améliorer leur gestion des matières résiduelles;

Considérant que le gouvernement lui-même est le mieux placé pour exercer une pression sur les ICI afin de les obliger à améliorer leur gestion des matières résiduelles;

Il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie enjoigne le gouvernement à obliger les industries, commerces et institutions à améliorer leur gestion des matières résiduelles afin qu'ils contribuent eux aussi à l'atteinte des objectifs de récupération et de valorisation fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action. Avec l'objectif d'être cohérent et de montrer l'exemple, le Conseil de la MRC demande également que ces exigences se concrétisent dans un premier temps dans les ministères et organismes publics tels que les commissions scolaires.

Cette résolution sera transmise au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charrette.

10.9. Travaux de restauration sablière 31i04-1 à Chertsey - Décision

CM-051-2020

Considérant que la MRC est délégataire de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État depuis 2010;

Considérant que ladite entente stipule que la MRC a la responsabilité de restaurer les sablières et gravières à utilisation non exclusive à l'épuisement de la ressource;

Considérant que la MRC ne délivre plus de bail pour l'exploitation du sable et du gravier au site 31i04-1, situé dans le secteur Marie-Reine-des-Coeurs à Chertsey;

Considérant que le site n'offre plus de potentiel pour l'exploitation du sable et du gravier en raison des bandes de protection à maintenir par rapport à des ruisseaux permanents et intermittents et des lots privés;

Considérant que la sablière 31i04-1 située à Chertsey nécessite d'être restaurée;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Gaétan Morin et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie lance un appel d'offres afin d'obtenir des soumissions pour la restauration de la sablière 31i04-1 à Chertsey.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE/SÉCURITÉ INCENDIE

11.1. Aucun point

La directrice du Service de développement local et régional ainsi que les 2 secrétaires du service se joignent à l'assemblée

12. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

12.1. Départ à la retraite de Mme Ginette Rivest

Le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim présente Mme Ginette Rivest et souligne son départ à la retraite à la fin du mois de février.

Par le fait même, la directrice du SDLR présente Mme Patricia Degré qui prendra la relève à titre de secrétaire pour le service. Mme Degré est invitée à faire un résumé de son expérience.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 12 février 2020

Mmes Rivest et Degré quittent l'assemblée La directrice du Service de développement local et régional présente les points 12.2 à 12.10

12.2. Programme de soutien aux municipalités en patrimoine immobilier - Information

Il s'agit d'un programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du ministère de la Culture et des Communications qui s'adresse aux municipalités et aux MRC.

En résumé, ce programme vise la connaissance, la protection et la transmission du patrimoine immobilier ainsi que sa préservation et sa restauration. Il se décline en 3 volets :

- patrimoine immobilier de propriété privé
- patrimoine immobilier de propriété municipale
- embauche d'agents de développement en patrimoine immobilier

Les immeubles et les interventions admissibles doivent correspondre à certaines conditions. Ce programme se termine le 31 mars 2022.

12.3. Pacte rural des municipalités - Information

La directrice fait un rappel aux membres du Conseil que les projets doivent être déposés au plus tard le 20 février pour être présentés au Comité de développement local et régional du 25 février 2020.

Elle présente un tableau des projets accordés en janvier 2020 ainsi que les fonds disponibles suite aux demandes déposées en date du 12 février 2020.

Elle répète que les demandes doivent être accompagnées de factures et de preuves de déboursement et non seulement de résolutions pour être validées par le MAMH, puisque le présent pacte rural se termine le 31 mars 2020.

12.4. Pacte rural territorial - Information

Elle présente un tableau sur l'avancement des projets accordés en juillet 2019. Les règles sont les mêmes que pour le pacte rural des municipalités. Si des projets ne se concrétisent pas, les montants non engagés pourront être transférés vers d'autres projets.

12.5. Table de concertation en loisirs et culture - Décision

Le préfet rappelle l'existence d'une plateforme permettant à chaque municipalité de publier ses événements et sa faible utilisation. Il propose que, bien que ceci ne figure pas dans les mandats du Service de dévelopement local et régional, la MRC pourrait être l'hôte du regroupement des intervenants en loisirs et culture des municipalités faisant partie de la MRC pour une réunion d'information et de formation sur l'usage de cette plateforme.

La directrice demande aux élus d'informer leurs employés qui oeuvent au sein des services de loisirs, qu'ils recevront prochainement une invitation pour la formation d'une Table en loisirs et culture ayant comme but principal le partage d'informations, et ce, avant que le SDLR en fasse l'envoi.

12.6. Entente de délégation - Table des préfets - Adoption

CM-052-2020

Considérant qu'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*, une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional;

Considérant qu'en vertu de l'article 126.3 de la *Loi sur les compétences municipales*, une MRC peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice des pouvoirs que lui confère l'article 126.2, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 12 février 2020

Considérant qu'en vertu de l'article 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales*, dans le cadre d'une entente conclue en application de l'article 126.3, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie et de l'Innovation, la MRC à confier l'exercice des pouvoirs prévus à 126.2 à un organisme à but non lucratif;

Considérant que la MRC de Matawinie souhaite confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* à la Table des préfets de Lanaudière et ainsi, lui déléguer une partie de la planification et du soutien régional pour le territoire de la région de Lanaudière, sous réserve de l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant que les MRC de Lanaudière délèguent depuis 2016 une partie de leurs responsabilités en *développement* régional à la Table des préfets de Lanaudière;

Considérant que l'entente de délégation balisant les interventions et le financement de la TPL par les MRC vient à échéance le 31 mars 2020;

Considérant la volonté des MRC de renouveler cette entente pour les 5 prochaines années;

Considérant que la TPL est désignée à titre de comité de sélection du Fonds d'appui au rayonnement des régions, comme mandataire régional de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale ainsi que comme fiduciaire de l'entente avec la Fondation Lucie et André Chagnon pour la région de Lanaudière;

Considérant que les objets de l'entente de délégation à intervenir entre les parties sont libellés comme suit :

Les MRC décrètent que la Table des préfets est l'organisme délégataire des pouvoirs de l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales. Elles lui confient ainsi une partie de la planification et du soutien au développement régional pour le territoire de la région de Lanaudière. À cette fin, la Table des préfets peut, en conformité avec le cadre législatif en vigueur et les directives gouvernementales et à la demande expresse des MRC :

- prendre toute mesure de soutien aux projets structurants régionaux pour l'amélioration des milieux de vie et du développement de la région de Lanaudière;
- élaborer et veiller à la réalisation d'un plan d'action;
- agir en tant qu'organisme consultatif auprès de tout ministère, mandataire ou organisme dédié au développement régional du territoire de la région de Lanaudière;
- s'engager à réaliser tout mandat qui découle de l'exercice de l'une ou l'autre des compétences qui sont attribuées aux MRC par la loi et qui sont associées au développement régional et que les MRC lui confient;
- gérer et administrer les fonds qui lui sont confiés pour le développement régional.

Considérant que l'article 21.23.1 2° paragraphe de la LMAMROT qui autorise la MRC à charger un ou des membres de son comité administratif de la totalité ou d'une partie du Fonds de développement des territoires;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Gaétan Morin et résolu unanimement :

- que la MRC de Matawinie désigne la Table des préfets de Lanaudière comme organisme délégataire des pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales sous réserve de l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation prévue par l'article 126.4 de la Loi sur les compétences municipales;
- d'autoriser le renouvellement de l'entente de délégation liant les 6 MRC du territoire et la Table des préfets de Lanaudière et d'autoriser le préfet à signer ladite entente;
- · de désigner le préfet et le préfet suppléant à titre de membres du comité



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 12 février 2020

administratif, afin d'agir comme gestionnaire et d'engager les sommes du FDT réservées à la concertation régionale pour et au nom de la MRC au conseil d'administration de la Table des préfets de Lanaudière pour la durée de l'entente cihaut mentionnée:

- d'autoriser le versement de l'aide financière pour l'année 2020-2021;
- sous réserve du versement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la contribution gouvernementale du Fonds de développement des territoires, de débourser les contributions pour les années ultérieures, tel que prévu au protocole d'entente;
- de transmettre copie de la présente résolution à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et à la directrice de la Table des préfets de Lanaudière.

12.7. Planification stratégique - Information

La directrice du SDLR fait un topo sur la planification stratégique. En date de ce jour, il y a 136 inscriptions à la journée *Moment de Réflexion Collective* qui se déroulera à la Montagne Coupée de Saint-Jean-de-Matha le 20 février 2020.

12.8. Emploi Québec - Offre de services STA 2020-2021 - Décision

CM-053-2020

Considérant que l'entente avec le Centre local d'emploi de Matawinie est rendue à terme;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement;

En conséquence, il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement de demander le renouvellement de l'entente de gestion de la mesure Soutien au travail autonome (STA), pour l'année 2020-2021, de transmettre une offre de services au Centre local d'emploi (CLE) et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général, à signer tous les documents relatifs à la gestion de la mesure de Soutien aux travailleurs autonomes.

12.9. FILM - Nomination des officiers - Décision

CM-054-2020

Considérant qu'aux termes des règlements généraux du Fonds d'investissement local de la Matawinie (FILM), la nomination des dirigeants doit être entérinée par le Conseil de la MRC:

Considérant que le poste de président est pourvu d'office par le préfet de la MRC de Matawinie:

Considérant la résolution FILM-05-2020 adoptée lors de l'assemblée générale du conseil d'administration de l'organisme du 21 janvier 2020, les postes de vice-président, de trésorier et de secrétaire ont été pourvus par MM. Martin Bordeleau et Réjean Gouin et M^{me} Isabelle Perreault respectivement;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement que le Conseil de la MRC entérine les nominations suivantes, tel que recommandé par le Conseil d'administration du Fonds d'investissement local de la Matawinie :

- M. Martin Bordeleau au poste de vice-président;
- M. Réjean Gouin au poste de trésorier;
- M^{me} Isabelle Perreault au poste de secrétaire.

12.10. Planification stratégique – Affectation du poste budgétaire - Décision

CM-055-2020

Considérant que le Fonds de développement des territoires se termine le 31 mars 2020;

Considérant que les fonds non utilisés devront être retournés au ministère des Affaires



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 12 février 2020

Municipales et de l'Habitation;

Considérant la planification stratégique du 20 février 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement d'utiliser le solde résiduel du poste budgétaire 55 169 23 000 « Fonds Lac à l'épaule » du FDT pour couvrir tous les frais se rapportant à la journée de planification stratégique du 20 février 2020 et à la mise en oeuvre des actions planifiées et d'en ordonner le déboursement.

12.11. Première Table de concertation régionale en immigration - Information

La directrice du SDLR mentionne les démarches entreprises à ce jour :

- Constitution de la Table de concertation;
- Communiqués de presse envoyés aux différents partenaires;
- Enregistrement le 17 février de 6 mini-capsules Facebook intitulées « Le saviezvous? »;
- 3 ateliers d'information aux entreprises à venir :
 - o 3 mars à Rawdon
 - 10 mars à Saint-Michel-des-Saints
 - o 13 mars à Saint-Félix-de-Valois

12.12. Projet en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Suivi

Suite à la réception de nouveaux détails, le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim fait un suivi relativement au refus de la demande de subvention présentée au Secrétariat à la condition féminine au mois de juillet 2020. Outre la date limite dépassée, il devait y avoir également un organisme à titre contributif et participatif, ce que nous n'avions pas.

La mairesse de Saint-Félix-de-Valois demande que la MRC soit attentive aux nouveaux programmes qui pourraient être disponibles sur le sujet.

La directrice du Service de développement local et régional quitte l'assemblée

13. TRANSPORT

13.1. Aucun point

14. EVALUATION

14.1. Aucun point

15. PARCS RÉGIONAUX

15.1. Aucun point

16. LISTE DES DÉBOURSÉS - ADOPTION

CM-056-2020

Il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Gaétan Morin et résolu unanimement d'adopter la liste des déboursés, comme présentée :

Compte « Général » MRC

Chèques nos 38678 à 38772 inclusivement, montant total de 902 963,35 \$

Dépôts directs nos 701683 à 701872 inclusivement, montant total de 1 871 443,43 \$

Prélèvements nos 190337 à 200031 inclusivement, montant total de 347 252,83 \$



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 12 février 2020

Compte « Villégiature » MRC

Chèque nº 385, montant de 3 046,86 \$

Dépôts directs nos 95 à 103 inclusivement, montant total de 28 896,43 \$

Compte « TPI » MRC

Chèques nos 203 à 207, montant total de 77 170,94 \$

Dépôts directs nos 75 à 83 inclusivement, montant total de 77 492,83 \$

Liste des salaires :

- Période du 17 au 23 novembre 2019, montant total de 44 138,65 \$\$ dont 4 147,09 \$ en remboursement de dépenses;
- Période du 1^{er} au 30 novembre 2019, montant total 23 354,94 \$ dont 2 006,14 \$ en remboursement de dépenses;
- Période du 24 au 30 novembre 2019, montant total de 41 814,83 \$ dont 2 422,91 \$ en remboursement de dépenses;
- Période du 1^{er} au 30 novembre 2019, montant total de 1 012,72 \$ en remboursement de dépenses;
- Période du 1^{er} au 7 décembre 2019, montant total de 39 069,66 \$ dont 4 823,00 \$ en remboursement de dépenses;
- Période du 8 au 14 décembre 2019, montant total de 45 581,89 \$ dont 1 964,22 \$ en remboursement de dépenses;
- Période du 15 au 21 décembre 2019, montant total de 36 040,85 \$ dont 737,84 \$ en remboursement de dépenses;
- Période du 22 au 28 décembre 2019, montant total de 34 230,48 \$ dont 550,66 \$ en remboursement de dépenses;
- Période du 22 au 28 décembre 2019, montant total de 570,40 \$ dont 42,84 \$ en remboursement de dépenses;
- Période du 1^{er} au 31 décembre 2019, montant total de 12 415,13 \$ dont 36,75 \$ en remboursement de dépenses.

17. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS - DÉPÔT

La liste complète des virements budgétaires autorisés par le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim est déposée aux élus.

18. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT

Les listes des engagements sont déposées :

Compte « Général » MRC

Engagements 2019 nos 19-001607 à 19-001937, montant total de 2 094 704,25 \$

Compte « Général » MRC

Engagements 2020 nos 20-000001 à 20-000142, montant total de 1 354 644,72 \$

Compte « Villégiature » MRC

Engagements 2019 nos 19-000053 et 19-000060, montant total de 31 646,62 \$

Compte « Villégiature » MRC

Engagements 2020 nos 20-000001 et 20-000004, montant total de 4 005,01 \$



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 12 février 2020

Compte « TPI » MRC

Engagements 2019 nos 19-000046 et 19-000051, montant total de 46 885,04 \$

Compte « TPI » MRC

Engagements 2020 nos 20-000001 et 20-000003, montant total de 3 344,98 \$

19. CORRESPONDANCE

Correspondances significatives

19.1. Aucune correspondance

20. VARIA

20.1. Aucun point supplémentaire

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

22. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Le maire de Sainte-Béatrix mentionne les discussions divergentes de l'ordre du jour établi et le maire de Chertsey demande que le huis clos n'ait pas lieu juste avant l'heure du dîner. Par sa part, le maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie souligne le bon déroulement de la séance.

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CM-057-2020

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par M. Gaétan Morin et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil de la MRC soit et est levée à 14 h 25.

Pierre Winner

Secrétaire-trésorier et

directeur général par intérim

Sylvain Breton Préfet



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 12 février 2020

